

De retour de Fontarabie, Chabannes de La Palice rentra en France au moment où l'affaire du connétable de Bourbon, duc Charles III, éclata au grand jour - Le connétable avait engagé des négociations avec Charles Quint et fut finalement poussé à s'enfuir – Le connétable, cent fois blessé dans son orgueil et aussi dans ses droits par le roi avait, suprême affront, été cité avec sa belle-mère, Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbon et fille de Louis XI, au cours d'un procès d'héritage.

Le roi François Ier comprit trop tard le danger d'humilier ce puissant personnage, auquel l'empereur promettait sa fille. Averti par un message secret que les promesses du roi n'étaient qu'une tromperie de plus, le connétable écrivit à la reine, à Louise de Savoie et à Marguerite d'Angoulême, leur promettant de ne pas s'enfuir ; et au maréchal de Chabannes il adressa une lettre disant sa peine de ne pas avoir de réponse à celles qu'il avait adressées au roi.

Mais le maréchal avait reçu l'ordre de s'emparer du connétable « mort ou vif ». Ordre d'autant plus douloureux que des liens de parenté l'unissaient au duc qui, en outre, avait été maintes fois son compagnon sur les champs de bataille. Le duc put se réfugier au château de La Palice, mais le connétable s'enfuit de Moulins, malade et en litière ; il s'enfuit de nouveau à l'arrivée de Warty, envoyé du roi puis rejoignit l'armée impériale déguisé en valet.

Chabannes, confiant de en sa promesse de demeurer à Chantelles, avait arrêté ses troupes et envoyé son cousin qui, stupéfait, constata la disparition du connétable. Le maréchal dut saisir les biens du connétable et son magnifique mobilier, tant à Moulins qu'à Chantelles, Montbrison, Carlat.

Il reçut du roi une nouvelle preuve de confiance qui était une nouvelle douleur : il fut un des juges chargés du procès des personnes impliquées dans la conspiration du connétable.

Il administrait ses provinces avec sagesse et pondération, quand il apprit avec un chagrin immense la mort de Bayard, à la bataille de la Sesia.